

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LEZE ARIEGE
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	31	36

N° 125/2017

OBJET : Signature d'une convention avec Eco-emballages – année 2017

L'an deux mille dix-sept et le 6 juin à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 30 mai 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Sylvie BOUTILLIER, Monique COURBIERES, Anne FIGUEROA, Pierrette HENDRICK, Hélène JOACHIM, Catherine MONIER, Joëlle TEISSIER, Danielle TENSA,

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Dominique BLANCHOT, Jean-Claude BLANC, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, René MARCHAND, Daniel ONEDA, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Alain RIVELLA, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATIONS : Mme Nadine BARRE donne procuration à M. Jean-Claude BLANC, M. Jean-Pierre BASTIANI à Mme Joëlle TEISSIER, Mme Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à M. Bernard TISSEIRE, M. Serge MAGGILOLO à Mme BOUTILLIER, M. Floréal MUNOZ à M. Jean-Claude ROUANE.

ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Sabine PARACHE, Nadia ESTANG, Marie-Christine ESCOURROU-BERDOU,
Messieurs Pierre-Yves CAILLAT, Serge DEMANGE, Serge MARQUIER, Alain PEREZ.

ABSENTS NON EXCUSES : Mme Carole LAFUSTE, Messieurs Bertrand COURET, Nicolas GILABERT, Jean DELCASSE, François NOWAK.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Marie-Christine ARAZILS a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur Michel ZDAN, Vice-Président en charge de la collecte et la prévention des déchets, rappelle la délibération n°75/2017 prise en conseil communautaire du 04 avril 2017 portant sur la signature d'un avenant avec Eco-emballages pour l'année 2017.

Monsieur le Vice-Président propose d'annuler cette délibération et en prendre une nouvelle car il s'agit de signer une nouvelle convention et non pas un avenant.

Il précise que depuis la mise en place de la collecte sélective en 2005, le SMIVOM a signé un contrat avec Eco-emballages qui garantit à la collectivité le versement de soutiens.

En 2011, Le SMIVOM de la Mouillonne avait signé avec Eco-emballages le nouveau contrat pour l'action et la performance Barème E avec le choix de la reprise option fédération (une consultation est lancée afin d'effectuer le choix des repreneurs des matériaux issus de la collecte sélective après passage au centre de tri). Ce contrat a pris fin au 31/12/2016.

Monsieur le Vice-Président rappelle que ce contrat contient de multiples axes de soutiens qui sont les suivants :

- Soutien service de collecte sélective
- Soutien adaptation à l'amélioration locale
- Soutien communication
- Sensibilisation par l'action
- Soutien au développement durable
- Soutien mâchefer

- Soutien pour la valorisation organique
- Conversion énergétique
- Soutien autre valorisation

Monsieur le Vice-Président précise qu'une demande de nouvel agrément pour Eco-emballages est en cours par rapport à un nouveau Barème (F) qui s'étalera de 2018 à 2022. Pour l'heure, une nouvelle convention dans la prolongation du Barème E actuel est proposée aux collectivités pour l'année 2017.

Monsieur le Vice-Président propose de signer une nouvelle convention avec Eco-emballages pour la seule année 2017 toujours avec la reprise option fédération.

Considérant l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

APPROUVE la signature d'une convention avec Eco-emballages pour l'année 2017, avec option fédération,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention et tous documents afférents.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS